

Diplôme : BTSA « Production Horticole »

**Module : M 51
Marchés, filières et territoires**

**Objectif général du module :
Analyser l'adaptation des entreprises horticoles aux
marchés en fonction des caractéristiques de leur
environnement**

Indications de contenus, commentaires, Recommandations pédagogiques

L'objectif de ce module est de faire comprendre comment s'inscrivent les activités horticoles dans leur environnement économique. L'horticulture est appréhendée dans son sens général, alimentaire et ornemental. L'horticulteur sera vu ici au sens le plus large son acception ; producteur de végétaux à destination alimentaire (fruits et légumes), et producteur de végétaux ornementaux (au sens large du terme).

L'adaptation nécessaire des produits aux marchés nécessite de bien comprendre les caractéristiques de la production, de la consommation et des échanges ainsi que leur dynamique. Il s'agit d'examiner cette adaptation à plusieurs échelles d'observation et cadres d'action. À côté de la parcelle, de la plante, de l'entreprise, objets traités dans les modules du domaine professionnel, il convient d'appréhender différents niveaux géographiques et d'organisation économique.

L'objet est constitué par l'organisation sociale des acteurs de la mise en marché. Celle-ci adapte les conditions naturelles et tend à s'en affranchir. Cette démarche est pluridisciplinaire, elle relève de l'approche socio-économique, mais doit être complétée par celle des agronomes, en particulier lorsqu'il s'agit d'appréhender les acteurs dans leur horizon technique et agronomique. Un regard complémentaire à celui de l'économiste est souhaitable pour participer à la compréhension de l'environnement dans lequel agit l'horticulteur.

Étudier comment les entreprises prennent en compte les contraintes, intègrent les atouts et les opportunités et perçoivent les enjeux liés aux marchés ; constitue un objectif fondamental de la formation. Dans ce cadre, les pouvoirs publics, état et union européenne, sont parfois amenés à intervenir pour réguler les filières. L'adaptation aux marchés n'est pas la même suivant les stratégies et les logiques des agents. Ces comportements sont appréhendés au niveau du territoire dans lequel leur action est pertinente.

Ce module est réalisé au travers d'apports en cours étoffés par des travaux dirigés. Ceux-ci permettent de rendre plus vivante l'approche théorique, en l'illustrant par des cas concrets. À cela s'ajoute l'étude d'un bassin de production, dans le cadre de la pluridisciplinarité alliant sciences économiques et sciences et techniques horticoles. Ce module doit permettre de comprendre l'organisation du fonctionnement d'un territoire, pour en mesurer les enjeux commerciaux. En effet le marché est à la base de la stratégie des entreprises. L'échelle pertinente d'étude semble être le bassin de production. Cette notion ne doit pas être isolée de la notion de terroir ou de pôle horticole. Il conviendra aux enseignants de définir l'échelle de la manière la plus efficiente possible.

Le travail pluridisciplinaire constitue le support de l'analyse d'une filière ou d'un bassin de production dont le périmètre est expliqué.

Objectif 1 : Présenter l'importance, la situation et la dynamique des marchés de l'horticulture

Il s'agit d'abord de montrer les grandes tendances à l'œuvre avec la mondialisation. Les outils d'analyse économique sont mobilisés pour expliquer les mouvements et en approcher les enjeux pour les producteurs.

Objectif 1.1- Caractériser la diversité des entreprises françaises, les bassins de production et les courants d'échanges régionaux.

Présenter les grandes caractéristiques des entreprises et leurs évolutions.
S'efforcer de faire comprendre les logiques de localisation des productions, qui ne tiennent pas compte seulement des conditions pédo-climatiques, mais de données économiques, sociologiques, culturelles, historiques.
Préciser la dynamique des exploitations agricoles (concentration, spécialisation...)

Objectif 1.2- A l'aide d'un ou de plusieurs exemples, présenter la production française, les bassins de production au niveau mondial et les échanges internationaux.

Le temps disponible pour l'enseignement ne permettra pas l'exhaustivité.
Insister sur les particularités de la production française : coût de la main d'œuvre, importance de l'innovation, coût de l'énergie...

Objectif 1.3- Identifier et analyser les structures de marchés et la problématique de la constitution des prix du stade production au stade consommation.

Introduire la notion de chaîne de valeur.
Distinguer les opérateurs. La problématique de la fixation du prix et de sa constitution tout au long de la chaîne commerciale reste délicate dans les échanges commerciaux. Il est donc essentiel que l'étudiant comprenne la répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière étudiée.....
Montrer que ce type de structuration du marché a des conséquences sur la production au niveau de l'entreprise horticole.
Analyser et comprendre l'intérêt des signaux (marques de producteurs et de distributeurs, éco-labels...) et des signes de qualité (AOP, IGP, labels, AB, certificats de conformité...)
Les marchés de gros concourent à un effet de transparence et à un meilleur fonctionnement des marchés.

Objectif 1.4- Repérer les caractéristiques de la consommation des produits horticoles.

Présenter les facteurs économiques et sociologiques de la consommation des produits horticoles.
Présenter les tendances et les évolutions de la consommation.
Observer le comportement d'achat du consommateur et comprendre ses raisons.
Aborder les "systèmes horticoles durables", alimentaires ou non.

Objectif 2 : Expliquer les cadres de l'intervention des pouvoirs publics.

Les marchés ne permettent pas un fonctionnement harmonieux des filières. Les pouvoirs publics sont amenés à intervenir pour garantir la pérennité des entreprises et la stabilité des marchés.
L'état français, l'union européenne, la profession organisée et les collectivités locales sont amenés à coopérer pour assurer la régulation des marchés.

Objectif 2.1- Prendre en compte la juridiction internationale et le cadre européen.

Prendre en compte la juridiction internationale concernant le commerce des produits horticoles

- Barrières douanières
- Droits des obtentions végétales (DOV, COV)
- Protections sanitaires
- Etc.

Montrer les mécanismes de soutien européen et les règlements en prenant appui sur des exemples. Les réformes de 1996 et de 2008 de l'OCM fruits et légumes ont eu des effets déterminants sur les modalités de l'intervention des

pouvoirs publics. Les possibilités de retrait et d'une manière générale, l'intervention directe sur les marchés ont été réduites. Les aides ont été conditionnées à un effort conséquent d'organisation économique, elles seront de plus en plus des aides directes au revenu.

Objectif 2.2- Prendre en compte les cadres juridiques et institutionnels au niveau national, territorial et professionnel.

Il conviendra d'apprécier les modifications en cours de l'organisation des marchés et des interprofessions et les enjeux de ces évolutions.

Montrer la place de l'intervention des collectivités pour installer les jeunes et présenter les interventions en temps de crise (gel, catastrophe naturelles, crises alimentaires ...).

Présenter le rôle des transferts technologiques et du développement (instituts techniques et rôle des chambres d'agriculture).

Les principales contraintes pour les producteurs issues de la réglementation sur l'environnement (l'eau en particulier) sont également évoquées.

Le pouvoir réglementaire de l'état portant sur le produit (qualité du produit, sécurité alimentaire, traçabilité...) et sur l'environnement seront également présentés (voir le problème de la suppression progressive des normes).

Examiner les mesures visant à encourager la « compétitivité » des filières fruits et légumes (en particulier l'allègement des charges de travail et le coût de l'énergie).

Objectif 3 : - Dégager les logiques et les stratégies des agents au sein de leur filière

Il s'agit de montrer l'intérêt et la nécessité des marchés construits et organisés aux différents stades de la mise en marché.

Il s'agit d'un enjeu essentiel qui structure la stratégie de développement de la filière, en particulier autour de la qualité. Cette construction repose sur la négociation, c'est-à-dire à la fois sur la coopération et les conflits.

Objectif 3.1- Montrer l'intérêt des regroupements et d'une offre groupée.

Présenter les différents types de regroupements, leurs importances et leurs intérêts. En présenter les cadres juridiques possibles. (GIE, alliances, marques de producteurs ou de distributeurs, coopératives et OP...); les regrouper et les classer.

Objectif 3.2- Caractériser les contrats et la normalisation.

Identifier les différents contrats

- commerciaux
- de production.

On s'appuiera sur des exemples (GMS, Transformation, 4^{ème} gamme, culture, GLOBALGAP, MPS, PFI, AMAP, etc.) en fonction des situations étudiées.

Présenter la notion de normes, et son importance.

Identifier les contraintes imposées par un cahier des charges pour l'entreprise horticole.

Expliquer la notion de traçabilité. Envisager la traçabilité sous l'angle socio-économique et juridique.

Objectif 3.3- Montrer les enjeux socio-économiques d'un processus innovant.

Montrer l'origine, le rôle de l'innovation et ses intérêts à partir d'un ou de quelques exemples. (génétique, type de taille, OGM, types de recours à l'énergie, évaluation de la mécanisation...).

Intégrer les dimensions éthique et sociale.

Objectif 3.4- Montrer l'intérêt de la différenciation.

Présenter et analyser la différenciation à partir de quelques exemples :

- signes de qualité
- segmentation des marchés
- packaging
- AB, raisonnée...

Présenter les intérêts sociaux et économiques des différents systèmes de production existants au sein de la filière ou

du bassin (AB, traditionnel, conventionnel, raisonné, « paysan », intensif, etc.).

Objectif 4 : - Analyser un bassin de production.

Cet objectif sera étudié en pluridisciplinarité principalement, à partir d'un cadre réel.

Ce module demande de connaître un minimum d'éléments concernant l'organisation et la compréhension du fonctionnement d'un territoire. L'objectif est de montrer comment fonctionne le territoire horticole, et sa dynamique. L'étude doit permettre de faire émerger une méthodologie d'approche d'un territoire concrétisée par une étude de cas pluridisciplinaire.

L'échelle pertinente d'étude semble bien être le bassin de production, mais a priori, il ne faut pas éliminer le terroir (important dans certains secteurs de l'arboriculture ou légumiers).

Un pôle horticole est également un objet d'étude pertinent.

Les enseignants d'économie et d'agronomie et de techniques horticoles définissent, ensemble, le territoire pertinent de l'étude.

Objectif 4.1- Identifier et caractériser le territoire pertinent, support du bassin de production.

Il s'agit de montrer que le territoire est un espace délimité, défini par des caractéristiques biophysiques, qu'il possède une histoire, une organisation spatiale, une structure sociale et culturelle. On accorde de l'importance à la dimension biophysique notamment les facteurs morphologiques, climatiques caractéristiques et déterminants du territoire. Il ne faut pas oublier que le territoire est une construction sociale, qu'il possède une gouvernance en l'occurrence professionnelle.

Objectif 4.2- Identifier les acteurs, leurs logiques, leurs stratégies.

Connaître l'histoire du territoire (traditions, savoir-faire, personnages marquants, etc.)

Connaître l'organisation du territoire (des espaces sous son influence, des réseaux, des services dans et autour du pôle, etc.)

Connaître la structure sociale et culturelle (composante sociale, bassin d'emploi, main-d'œuvre, identité professionnelle, signes culturels, etc.)

Objectif 4.3- Dégager les points forts et les points faibles du territoire.

- création d'emplois
- rémunération des producteurs
- rapport amont/aval
- degré d'exposition à la concurrence
- respect des biens collectifs et publics.

Objectif 4.4- Envisager la gestion du territoire dans un contexte de développement durable.

Identifier les enjeux environnementaux et sociétaux :

- vis-à-vis de l'eau,
- vis-à-vis de l'air,
- vis-à-vis du paysage,
- vis-à-vis de l'énergie,
- vis-à-vis de la raréfaction des ressources,
- vis-à-vis des déchets organiques,
- vis-à-vis des déchets non organiques,
- vis-à-vis de la dégradation des sols,
- vis-à-vis de la qualité,
- vis-à-vis du prix des produits,
- vis-à-vis de la santé humaine.

Identifier les autres enjeux :

- vis-à-vis du tourisme,
- vis-à-vis de l'industrie,
- vis-à-vis de l'agriculture,

- vis-à-vis de l'occupation de l'espace,
- vis-à-vis des emplois,
- vis-à-vis du partage de la valeur, etc.

Objectif 4.5- Envisager des pistes d'actions nouvelles pour l'horticulture du territoire.

Identifier les alternatives à l'agriculture conventionnelle :

- horticulture raisonnée, intégrée, biologique, durable,
- présentation rapide des autres variant d'agriculture, en lien avec le M 55.

Identifier les alternatives aux pratiques horticoles conventionnelles :

- vis-à-vis des ressources naturelles (les substrats, les sols, etc.),
- vis-à-vis de la gestion des rejets liquides et gazeux,
- vis-à-vis de la gestion des sols,
- vis-à-vis de la gestion des déchets solides,
- vis-à-vis de la gestion de l'énergie,
- vis-à-vis de la gestion des autres approvisionnements, etc.

Identifier les alternatives à la qualité standard :

- certification du produit,
- signalisation : « identifiants », marques, signes de qualité, etc. Préciser les intérêts des différents types,
- certification du processus de production,
- certification d'entreprise,
- produit de proximité,
- traçabilité, etc.

Activités pluridisciplinaires

Modules concernés	Thèmes indicatifs	Horaire élève	Disciplines concernées (horaires affectés)
M 51 M 55	Etude d'un territoire, d'un terroir, d'une filière, d'un pôle horticole	24 h	SESG : 24 h STH : 24 h

Les 24 heures de pluridisciplinarité seront utilisées pour l'étude d'un territoire.

Idéalement, les enseignants d'économie et de sciences et techniques horticoles étudieront un territoire hors de leur zone géographique naturelle.

L'exploitation de cette étude réalisée en collaboration, permettra, grâce à l'appui de plusieurs regards croisés, une meilleure perception du concept du territoire. Une restitution écrite est souhaitable.

Un voyage d'études peut-être le support de cette activité pluridisciplinaire

Références documentaires ou bibliographiques pour ce module (sur les filières de l'horticulture)

-Rapports et ouvrages

-*Les perspectives économiques du secteur de l'horticulture.* Rapport au CES présenté par M Viguier 2006

-*Audit de la filière des fruits et légumes* Rapport de synthèse Rapport N° C-2004-T-98. Établi le 31 mars 2004 Rapport de synthèse CGAAER présenté par J Mordant.

-Les modalités de formation des prix alimentaires : du producteur au consommateur Avis et rapports du Conseil Economique et Social et Environnemental Présenté par C Lambert 2009 (disponible en ligne)

-A Berger, P Portet, JC Faudrin, 2003 ; *Rapport d'audit de la filière fruits et légumes* COPERCI N° 1958

-*Le fonctionnement actuel des filières fruits et légumes* Collectif sous la direction de G Riba, INRA, Mars 2004

-*Audit économique des filières fruits et légumes françaises : état de la compétitivité des filières fruits et légumes françaises comparativement aux principaux pays producteurs européens concurrents* Cabinet Ernst & Young

-Rapports annuels ONIFHLOR et FNPL (disponibles en ligne) En particulier FNPF consultable en ligne « Des producteurs de fruits engagés » AG ordinaire du 29 janvier 2009

-Graphagri Agreste (disponibles en ligne)

-Adeline Gousseau ; Rapport au Sénat, 2006, sur la compétitivité des filières de l'arboriculture ; consultable sur internet

-*Les OGM en questions*, collectif, Educagri éditions 2010

-Huber (dir.) *Diagnostic d'un territoire* Educagri, 2000.

-Ph Perrier-Cornet *Repenser les campagnes* Ed de l'Aube datar 2002

-F Aubert, V Piveteau, B Schmitt, coord. *Politiques agricoles et territoires* Ed Quae 2009

- Widehem C, Cadic A, coord *L'horticulture ornementale française : structures, acteurs, marchés* , INRA 2006

Articles :

-J.M. Codron, P. Rolle *L'emploi dans la production de légumes de serre en France et aux Pays Bas. Un marché du travail des disponibilités. La grande transformation de l'agriculture* INRA Economica 1995

-Lamanthe A. *Qualité des produits et espaces professionnels : une comparaison entre exploitations viticoles et horticoles, in agroalimentaire, une économie de la qualité*, INRA Economica, 1995

-*Symboles d'un modèle alimentaire en déclin, les fruits frais n'ont plus la cote* F. Lehuédé CREDOC N° 178- octobre 2004

-E Valceschini, A Torre, *Politique de qualité et valorisation des terroirs in Paysans, ruraux et citadins* Educagri ed. 2002.

- Sauvée, Valceschini DEMETER 2002 « *Agro-alimentaire : la qualité au coeur des relations entre agriculteurs, industriels et distributeurs* »

- S Dubuisson-Quellier, M Navarette, J Pluinage *Les organisations de producteurs au coeur de la valorisation de la qualité des fruits. Une diversité de stratégies en Rhône Alpes* Economie Rurale 292, Mars Avril 2006pp18-34 (disponible en ligne)

Revue

Réussir fruits et légumes

Vegetable

Arboriculture fruitière

Lien horticole

PHM

L'Arboriculture

Fruits

Bulletin du CREDOC Consommation et modes de vie

Etc.

Sites et adresses

Liste non exhaustive et à compléter

-Eurostat ; Statistiques en bref INSEE Info services ; 195, rue de Bercy, Tour Gamma A ; 75582 Paris.

-Agreste Graphagri

[Astredhor : Astredhor, Institut technique horticole](#)

[Office Hollandais des Fleurs](#)

[Société nationale d'horticulture de France \(horticulture, Jardinage, Plantes...\)](#)

<http://www.salon-du-vegetal.com>

<http://www.sival-angers.com>

www.oniflor.fr
<http://www.fruits-et-legumes.net>
<http://www.lapomme.org>
Flowerweb - The World Wide meeting place for the Floral Indu
<http://www.inh.fr>
IQDHO - Institut Québécois des ressources humaines en horticulture
www.astredhor.asso.fr
Hortilien le site de la filière horticole
www.agriculture.gouv.fr
<http://www.inra.fr/>
<http://www.lineaires.com/Fruits-et-legumes/Les-chiffres>
FNPHP - PRESENTATION
EurepGAP - Main Page
global_gap
Aprifel - Agence fruits et légumes frais [fiches nutritionnelles par produits](#)
Fld Hebdo [Vie de la filière](#)
<http://www.qualite-france.com>
<http://www.ubifrance.fr/default.html>
<http://www.flowerweb.com/>
http://www.tela-botanica.org/page:accueil_biblio
<http://bips.cndp.fr>
<http://www.adepta.com>
www.berkeleyhort.com
<http://www.uipp.org>

ADRESSES DES EDITEURS

ADEME Centre de Paris Vanves 27, rue Louis Vicat 75015 PARIS Tel 01 47 65 21 23

FOUCHER 128, rue de Rivoli 75001 PARIS

DELAGRAVE 15, rue Soufflot 75240 PARIS Cedex 05

CASTELLA 25, rue Monge 75005 PARIS

HACHETTE 79 Boulevard Saint-Germain 75006 PARIS

EDUCAGRI éditions BP 87999 21079 DIJON cedex tel 03 80 77 26 33

Tec & Doc 11 rue Lavoisier 75384 PARIS tel : 01 42 65 39 95

Les Presses Agronomiques de Gembloux Passage des Déportés B-5030 GEMBLoux (Belgique) voir Lavoisier 11 rue Lavoisier 75384 Paris Cedex 08

Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés- Département prévention des accidents du travail- Tour Maine Montparnasse- BP 7 – 33 avenue du Maine 75755 Paris cedex 15 tel : 01 45 38 60 70

Chlorofil.fr : <http://www.chlorofil.fr>

<http://www.chlorofil.fr/etablissements/demarches-administratives/hygiene-et-securite-en-sciences-et-techniques-des-agroequipements.html>

Remarque : Aux termes du *Code de la propriété intellectuelle*, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, des publications faites par quelque procédé que ce soit (infographie, microfilmage, scannérisation, numérisation ...) sans le consentement de son auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivant du *Code de la propriété intellectuelle*.